

## Vosges du Sud

# La gestion de l'eau s'invite au conseil communautaire

Au mois de décembre, lors du dernier conseil communautaire de l'année de la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS), les élus ont notamment validé le principe d'adhésion de la collectivité à la démarche d'élaboration du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) de l'Allan. Ce dernier permet notamment de se préparer à la raréfaction de la ressource en eau.

C'est un sujet qui nous concerne tous. Il y a quelques jours, au mois de décembre, à l'occasion de l'ultime conseil communautaire de l'année de la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS), le sujet de la ressource en eau s'est invité à l'ordre du jour. Précisément la mise en place d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

Finalisé en octobre dernier, le bilan du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) du sous-bassin de la Savoureuse, qui concerne directement la CCVS, montre que les efforts menés par les collectivités et les industriels prélevant dans ce sous-bassin sont insuffisants



**La gestion de l'eau a fait partie des sujets abordés lors de la dernière réunion du conseil communautaire.** Photo d'illustration Bruno Grandjean

face au déficit quantitatif de la ressource. Ce qui conduit les pouvoirs publics à prendre des arrêtés de restriction des usages de l'eau en moyenne huit années sur dix.

## « Se préparer à une raréfaction de l'eau potable »

Face à cette problématique, les collectivités concernées

sont invitées à s'organiser collectivement pour apporter les meilleures réponses possibles. D'où l'engagement d'un PTGE, qui permettrait notamment d'avoir des aides financières. « Il s'agit de se préparer à une raréfaction de l'eau potable », résument ce soir-là Jacky Chipaux, vice-président de la CCVS en charge notamment des politiques environnementales et de la Gestion des milieux aquati-

ques et de la prévention des inondations (Gemapi).

« En anticipant la raréfaction de la ressource en eau et en prévenant les tensions qui pourraient en résulter, une telle démarche permet d'apporter de la robustesse au territoire et d'accompagner son développement », précise le dossier. Et ce en s'appuyant sur un triptyque d'actions : réduction des besoins en eau, optimisation de la

consommation et augmentation de l'offre. Lancée cette année, après plusieurs démarches administratives, la rédaction de ce PTGE s'étendrait jusqu'en 2029.

## Un coût d'un peu moins de 5 000 € pour la collectivité

Côté budget, le coût de cette démarche dépendra en grande partie du contenu du cahier des charges finalisé. Une première estimation fait état d'un coût global de 350 000 €. Des études soutenues à hauteur de 70 % par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, soit 245 000 €. En sachant que d'autres sources de financement restent à confirmer. Un reste à charge de 105 000 € serait à répartir entre les six intercommunalités impliquées dans ce PTGE, selon un système de répartition spécifique. « La participation financière de la CCVS est évaluée à 1,4 % soit 4 987 €, à répartir sur les trois années d'exécution de l'étude », chiffre encore le dossier.

Mis au vote, le principe d'adhésion à la démarche d'élaboration du PTGE de l'Allan a été validé à l'unanimité par les élus sous-vosgiens.

● H.C.